

# L'accueil du public

Que le spectacle soit payant ou non, le public a droit aux mêmes conditions de sécurité, mais toutes les obligations qui s'imposent aux organisateurs ne doivent pas faire oublier la convivialité !...

Un déclenchement d'alarme, une situation particulière ou inhabituelle dans un lieu recevant du public peuvent entraîner très rapidement des mouvements de foule et de panique.

Il est indispensable de prendre ces risques en compte.

Dans le domaine qui nous intéresse, les réactions du public sont souvent liées à l'activité présentée sur scène. Le public du théâtre, du jazz ou de la danse est réputé calme. Il aura tendance à conserver sa sérénité, suite à un incident ou à un message d'incendie. En revanche, un public composé de jeunes enfants est plus craintif. Des adolescents, eux, auront tendance à ne pas prendre la situation au sérieux, et un public de "seniors" aura parfois davantage de difficultés à se déplacer.

Compte tenu de ces différents cas, le responsable de l'évacuation devra s'adapter au public, afficher un comportement serein, communiquer clairement et fermement, et – surtout – ne pas céder à la panique.

La maîtrise d'une bonne évacuation ne s'improvise pas. Tout responsable d'un ERP a l'obligation légale de former son personnel. Il doit en particulier organiser des exercices de manipulation d'extincteurs et d'évacuation des lieux.